

N°D-2023-008



DECISION DU MAIRE

FINANCES / modification de la régie de recettes du camping instaurée le 18 juin 1981

Le Maire de CHATILLON-SUR-CHALARONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 97-1259 du 29 décembre 1997 relatif à la création des régies de recettes et des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 26 mai 2020, donnant délégation d'attributions au Maire et notamment son 7°) de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

Vu la décision municipale, en date du 18 juin 1981, instituant une régie de recettes auprès de la Commune pour l'encaissement des droits de place du camping municipal du Vieux Moulin ;

Vu l'avis conforme de la Comptable du Trésor ;

Considérant qu'il convient d'augmenter le montant du fonds de caisse de cette régie de recettes ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : l'article 3 de la décision du Maire du 18 juin 1981 est complété ainsi :

Le régisseur de recettes est autorisé à disposer d'un fonds de caisse permanent d'un montant maximum de 212,00 € (deux cent douze euros)

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire et la Comptable du Trésor assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,
Le 3 mars 2023

Le Maire,
Patrick MATHIAS

Vu pour accord :
La Comptable du Trésor Public,

Yasser TAHRI
Inspecteur des finances publiques

Signature et cachet

SERVICE DE GESTION COMPTABLE
CHATILLON-SUR-CHALARONNE
100 Avenue FOCH
01400 Châtillon-sur-Chalaronne
02 74 55 02 53



Transmis en Préfecture le :

14 MARS 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la présente publication / notification.

Accusé de réception en préfecture
001-210100939-20230303-D-2023-008-AR
Date de réception préfecture : 14/03/2023